

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

Compte rendu de Comité Syndical Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze-décembre, à 20h

Le Comité syndical, légalement convoqué en date du 07 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à la Salle communale de Coulmiers, sous la Présidence de M. David CAMUS, Président.

Etaient présents :

M. Joël CAILLARD, Mme Florence BRICE, Mme Isabelle BOISSIERE, M. Thierry SEVIN, M. David CAMUS, M. Christian DESSEMOND, M. Régis SENEÉ, M. Aurélien RIVIERRE, M. Sébastien CHAUSSARD et M. Stéphane HURAUULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à cette réunion : Mme PASSELANDE, secrétaire, et M. PUFFERRA et M. GLAUDIS, fontainiers.

Madame Florence BRICE est désignée secrétaire de séance.

M. CAMUS présente d'abord, aux membres du Comité, M. William GLAUDIS, recruté depuis le 07 décembre pour remplacer M. Patrice PUFFERRA, en retraite au 01 mars 2021.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS

Après lecture, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020.

TRAVAUX DE COULMIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Lors de la dernière réunion, M. CAMUS avait présenté au comité deux devis de l'entreprise EXEAU TP, pour 2 tranches de travaux à réaliser dans le bourg de Coulmiers : changement de canalisation et reprise de branchements.

Il présente un nouveau devis pour la réalisation de l'ensemble des travaux en une seule tranche, soit le remplacement de la canalisation Rue du 9 novembre de la Mairie jusqu'au poteau d'incendie, dans le but de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Montant du devis : 31 839,30 € HT, montant de la DETR : entre 30 et 50 %

Le Comité syndical autorise de Président à faire une demande de subvention.

RAPPORT SUR L'EAU 2019

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Président présente au Comité un projet de rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS), pour l'année 2019 (selon les données collectées pour la saison allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020), destiné notamment à l'information des usagers.

Il demande à l'assemblée de donner son avis sur les indicateurs techniques et financiers.

Le Comité Syndical approuve ce rapport de l'eau 2019, à l'unanimité.

Un exemplaire du rapport sera adressé à chaque Mairie, ainsi qu'à M. le Préfet du Loiret.

TARIFS DES TRAVAUX 2021

Le Président indique au Comité qu'il convient de statuer sur les tarifs des travaux et sur le forfait « Entretien réseau », applicables au 1^{er} janvier 2021. Après débat, il est décidé :

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

- De ne pas augmenter le tarif des travaux (revalorisés en 2019)
- De ne pas augmenter le forfait « Entretien réseau », passé à 6,00 € au 01/01/2020

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 restent inchangés, et sont donc les suivants :

- Branchement :	
o Ø 15 ou 20	726,00 €
o Ø 30	886,00 €
o Ø 40	1 045,00 €
- Taxe de raccordement	230,00 €
- Main d'œuvre fontainier	34,00 €
- Frais de facturation intermédiaire	18,00 €
- Déplacement	28,00 €
- Fermeture ou réouverture de compteur	18,00 €
- Forfait « Entretien réseau »	6,00 €/an

Accord du Comité à l'unanimité.

BUDGET 2021 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Le Président rappelle des dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montant budgétisé en 2020 aux chapitres 20, 21 et 23 : 388 757,27 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité Syndical de faire application de cet article et d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater en 2021, les dépenses d'investissement à hauteur de 97 189,32 €, soit le quart des dépenses d'investissement budgétisées en 2020.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	750,00 €
- Chapitre 21	Immobilisations corporelles	67 500,00 €
- Chapitre 23	Immobilisations en cours	28 939,32 €
TOTAL		97 189,32 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'accepter les propositions de M. le Président, dans les conditions exposées ci-dessus.

BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE

Le Président propose au Comité d'autoriser une décision modificative du budget de l'exercice 2020 d'un montant de 1,00 €, du chapitre 23 Immobilisations en cours (compte 2315) au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées (compte 1641).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative, et donne délégation de signature au Président.

CONTRAT SAUR

M. CAMUS avait sollicité un devis auprès de la SAUR, pour le remplacement du fontainier, dans l'hypothèse où aucun candidat potentiel ne se serait présenté.
Une offre « à la carte » a été faite, d'un montant de 48 000,00 € HT environ à l'année.

A cette occasion, le contrat d'assistance technique a été réétudié, et a donné lieu à une modification concernant le nombre de passage par semaine en l'absence du fontainier : était prévu un passage quotidien. La SAUR ne passera plus qu'une fois par semaine, fréquence suffisante.
Un avenant au contrat va être pris.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

M. SENEÉ alerte sur le manque de personnel à la SAUR occasionnant un délai d'intervention trop long en cas de fuite. Il faudra trouver une solution autre.

Enfin, l'évolution des technologies entraîne la disparition des lignes RTC et GSM data (G2). Il faut donc revoir les modes de transmission du SOFREL. Une communication en mode WAN Industriel va être mise en place entre les stations de Huisseau, de Coulmiers et le château d'eau de Gémigny (la liaison avec le forage de La Vallée et le château d'eau de Huisseau se faisant en filaire).

Montant de l'opération : 6 411,00 € HT.

SCHEMA DIRECTEUR

Une réunion a eu lieu en octobre avec M. Florian Pourriau, représentant du Département du Loiret, dans le but de rechercher des solutions à la problématique CVM.

Le seul moyen d'obtenir des aides financières pour les analyses d'eau à faire, et le remplacement ultérieur des conduites, est de réaliser un diagnostic du réseau « schéma directeur ».

Un schéma directeur a déjà été effectué sur le territoire de la CCBL (Communauté de Communes Beauce Loirétaine), soit sur les Communes de Saint Sigismond et Gémigny.

Aucune étude ne semble être prévue pour l'instant par la CCTVL (Communauté de Communes des Terres du Val de Loire),

M. Pourriau estime à environ 50 000,00 € HT le montant de l'opération, pouvant être financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 70 %.

L'agence CAP LOIRET (Département) se chargera de l'assistance administrative.

Durée de l'opération, appel d'offre et étude diagnostic : un an.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité pour la réalisation d'un schéma directeur, et charge le Président de toutes les formalités administratives.

Par ailleurs, les analyses effectuées par la CCBL ayant révélé la présence de CVM dans des fermes isolées de Gémigny, la distribution de bouteilles d'eau sera mise en place (nombre de personnes concernées :4/5)

QUESTIONS DIVERSES

- Château d'eau de GEMIGNY : pour rappel, il avait été décidé par la précédente équipe du Comité syndical de rénover les 2 châteaux d'eau. Celui de Huisseau a été restauré en 2019. Le montant des devis mis à jour s'élève à :
 - Réfection de la cuve : 25 492,00 € HT
 - Réfection de l'intrados : 18 599, 00 € HT
 - Remplacement des conduites et manchettes et mise aux normes : 15 390,00 €
 Total : 59 481,00 € HT

Il est décidé de faire ces travaux en 2021.

Une demande de subvention sera faite auprès du Département.

- CCBL – sectorisation des réseaux : dans le cadre de son étude patrimoniale, la CCBL a fait poser début décembre 4 débimètres sur la Commune de Gémigny, 2 au lieu-dit Les Laps, et 2 au château d'eau. Le but est de pouvoir réaliser des campagnes de mesures de débits, connaître les volumes d'eau entrants. Une carte SIM a été installée dans le SOFREL pour permettre la communication.
- Travaux à St Sigismond : la conduite resservant les fermes de La Vallée et de Villarson a été remplacée, jusqu'aux compteurs.
- Contrats SOWATT : les contrats du fournisseur d'électricité ont été renouvelés, pour 4 ans, à un tarif un peu inférieur à celui des contrats initiaux.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

- Terrains à bâtir à Rozières en Beauce, rue de la Forêt : des devis ont été réalisés par EXEAU TP pour :
 - le remplacement de 60m de conduite à la charge du SIAEP pour 12 902,50 € HT
 - les 6 branchements AEP (3 traversées de route) à la charge du pétitionnaire pour 8 880,00 € HT soit 10 656,00 € TTC.En attente de la décision des propriétaires.

- Véhicule du fontainier : se pose la question de l'absence de marquage aux couleurs du SIAEP. Il est décidé de ne pas faire de marquage, compte tenu de l'âge du véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.